Séance du 24 novembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés: Mrs José Albesa, Loïc Poupin, Mme Solène Loyer

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2016-11-d1

Modification des statuts de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2016 approuvant la modification statutaire sur l'exercice de la compétence Développement Economique ;

ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts sur l'exercice de la compétence Développement économique, à savoir :

Article 2 – Compétences

COMPETENCES OBLIGATOIRES

B- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme;

Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions définies par les articles R 1511-44 à R 1511-46 et l'article L 1511-8 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Soutien aux actions de développement économique et agricole (communication), la participation financière aux expositions agricoles (comice local de niveau communautaire).

2016-11-d2

Consultation des personnes publiques sur le SCoT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté en Conseil Syndical le 13 juillet 2016. La commune est saisie pour avis sur ce projet conformément aux articles L.143-20 et L132-11 du code de l'urbanisme.

La commune aura également la possibilité d'exprimer son point de vue lors de l'enquête publique sur le projet de SCOT qui se déroulera pendant un mois du 9 janvier au 11 février 2017.

Le ScoT exprime des principes, des grandes orientations et ne substitue nullement aux documents d'urbanisme locaux (PLU PLUi). En revanche il leur est opposable et par conséquent ceux-ci doivent être compatibles avec lui.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet du SCoT, mais précise concernant les orientations en faveur de la politique de l'habitat, que le nombre de logement fixé à 15 par hectare n'est pas acceptable pour notre commune rurale.

2016-11-d3

Décision modificative N°1 budget commune 2016

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes au budget 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
615221	Entretien Bâtiments	+	4 308	7321 74121	Attribution de compensation Dotation Solidarité Rurale	+	1 101 1 650
	publics			74127 7484	Dotation Nationale de	+	1 557
				7788	Péréquation Dotation de recensement	+	502 - 502
					Produits exceptionnels divers		
	TOTAL	+	4 308		TOTAL	+	4 308

2016-11-d4

Imputation en investissement casiers vestiaires

Le Conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2184 la facture Brico Dépôt d'un montant de 136.80 € TTC pour l'achat de Casiers vestiaires.

2016-11-d5

Imputation en investissement barrière lagune

Le Conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 218 du budget assainissement, la facture de la CAM d'un montant de 270 € TTC pour l'achat d'une barrière pour l'accès à la lagune.

2016-11-d6

Indemnité de conseil au Comptable du Trésor

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de Mme De Geuser, comptable du trésor, concernant les indemnités de conseil qui peuvent lui être attribuées en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982.

Le conseil après en avoir délibéré décide d'accorder par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, une indemnité de 219.29 € brut, soit 199.88 € net, à Mme De Geuser, comptable public de Loué Brûlon.

L'indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

2016-11-d8

Suppression du budget annexe CCAS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRé) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un budget annexe CCAS.

Cette mesure permet de simplifier les procédures budgétaires et comptables (suppression du budget et compte administratif ainsi que toutes les écritures comptables).

Le Conseil Municipal agissant pour le compte de l'action sociale et après en avoir délibéré :

Décide la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale en tant que budget annexe à compter du 31 décembre 2016.

Demande au Maire, Président du CCAS, le transfert de l'actif, du passif et de la trésorerie vers le budget principal de la commune.

2016-11-d9

Référent Natura 2000

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que la Chambre d'Agriculture et le site Natura 2000, demandent à chaque commune de désigner un élu référent au sein du Conseil municipal, afin de favoriser un suivi plus efficace des actions mises en œuvre et d'en développer de nouvelles répondant aux besoins du territoire.

Mme Catherine Beautemps-Joly est nommée conseillère municipale référente pour le site Natura 2000.

2016-11-d10

Indemnité de gardiennage d'église

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Père Chesnel, curé de Loué, l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 60 € pour l'année 2016.

Questions diverses

Lutte contre les ragondins

Monsieur le Maire informe que le GIDON (Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles) a été créé le 7 octobre 2016 entre les communes de Chassillé, Chemiré en Charnie et Joué en Charnie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h